

Chaïma violée et brûlée vive : pas un mot pour dénoncer l'islam ! Ordures de journalistes

écrit par Christine Tasin | 9 octobre 2020



« L'Algérie sous le choc après la mort de Chaïma, 19 ans, un drame qui lève le voile sur le phénomène des féminicides dans un pays où la tradition de la « clause du pardon » et du « crime d'honneur » reste inscrite dans la loi. » [Source.](#)

Cela se passe dans l'Algérie indépendante, celle qui traite la France de colonisateur et n'est même pas fichue d'éduquer ses jeunes hommes, de leur apprendre à respecter la femme. Ben non, que voulez-vous, l'Algérie est un pays musulman, régi par la charia. La femme n'y a que le droit de se taire et de subir.

Voir en note le « Code de la Famille »

Quand Chaïma, âgée alors de 15 ans, avait porté plainte contre celui qui avait essayé de la violer, elle avait déclenché le processus qui l'a menée à une mort abominable. La justice de son pays n'avait pas levé le petit doigt. Rien. Son agresseur -et la mère de ce dernier- avait pu

continuer de la harceler, de la menacer... Il avait décidé qu'elle serait sienne, elle devait se soumettre et dire merci.

Tombée dans un piège, kidnappée, violée, brûlée vive...

Harcelées, violées, battues, tuées... les femmes algériennes le sont parce que la charia est la loi de leur pays musulman. Parce que la loi coranique, transposée dans la loi algérienne, permet aux hommes de faire ce qu'ils veulent des femmes qui leur sont inférieures constitutionnellement, qui protège les hommes qui tuent leurs femmes, qui pratiquent « le crime d'honneur ».

J'entends et je partage les cris d'effroi de tous ceux qui voudraient que ça s'arrête... mais combien d'entre eux pour dénoncer l'islam ?

Les articles de la presse subventionnée, en France, disent leur horreur mais traitent cela comme un fait-divers... seul TV5Monde aborde le fond du problème, la condition de la femme en Algérie, le nombre de femmes tuées qui augmente sans cesse... **mais sans dire le lien avec l'islam, cet islam que Macron voudrait nous imposer comme religion officielle !** Il est question de « conception culturelle », de « société conservatrice », de « frange de la société », de « représentation de la femme dans l'imaginaire social », du « rôle inhibiteur de la famille et de la société ». Quand il n'est pas question des tenues provocatrices des femmes... qui appelleraient et justifieraient le viol.

La conclusion est dantesque : « aucun pays n'est épargné par les féminicides »... Bref, l'Algérie, un pays comme les autres. Bref, les pays musulmans, des pays comme les autres.

Ces salopards de journalistes nous insultent qui nous

comparent à ces chacals qui, nourris à la peste coranique, traitent les femmes comme des chiens et n'ont aucun scrupule à les tuer.

Féminicide en Algérie : vague de colère après la mort de Chaïma, violée et brûlée

Elle s'appellait Chaïma, elle avait 19 ans. Son prénom vient s'ajouter à une liste morbide qui s'allonge, mois après mois : celle des féminicides. Un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur en Algérie. La jeune fille a été enlevée, violée et brûlée par son bourreau. Il la harcelait et l'avait déjà agressée quatre ans plus tôt. Malgré le dépôt de plainte de l'adolescente, il n'avait pas été poursuivi.

Le crime a été commis dans la commune de Reghaïa, dans la banlieue Est d'Alger.

La jeune Chaïma n'avait pas donné signe de vie depuis qu'elle avait quitté son domicile familial, quelques jours auparavant. Selon le témoignage de sa mère, Chaïma avait rendez-vous avec son futur bourreau, Bouchenaki Abdeslam, qui la harcelait depuis longtemps. Elle souhaitait mettre fin à ce harcèlement.

Chaïma a été kidnappée, torturée, violée. Son assassin lui a porté plusieurs coups de couteau, puis l'a aspergée d'essence avant de lui mettre le feu pour l'achever. Son corps a été retrouvé samedi 3 octobre par les services de la Sûreté, dans une station-service désaffectée de Thénia, près de Boumerdes.

Le juge d'instruction près le tribunal de Boumerdes a ordonné, lundi 5 octobre, de placer en détention provisoire le meurtrier présumé de la jeune femme. Il est accusé d'homicide volontaire en recourant à la torture. Selon des sources locales, l'individu a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Il aurait affirmé avoir tendu un piège à la

victime.

Ce crime a immédiatement soulevé une vague d'indignation et de colère à travers tout le pays et même au-delà.

Je m'appelle Chaima, je n'avais que 19 ans et j'ai été assassinée par la justice de mon pays qui n'a pas pu me protéger.

Mon seul péché est d'être une femme dans un pays où les viols, les harcèlements sexuels et les féminicides sont banalisés. [#JusticePourChaima](#)

– Sabrina Ferial Farhi (@ItsSabferiel) [October 6, 2020](#)

Récidiviste

Ce qui suscite davantage l'indignation, c'est que Chaïma avait déjà été la victime de ce même bourreau quatre ans auparavant. Agée alors d'à peine quinze ans, elle avait courageusement déposé plainte pour tentative de viol. **S'en était suivi un terrible harcèlement par la mère du bourreau et le bourreau lui-même. Dans cette société conservatrice, sa plainte de 2016 était restée lettre morte. Rien n'avait été fait.**

Au-delà de l'abjection des faits, le crime ravive le débat sur la peine de mort et suscite bien des questions. La justice a-t-elle su protéger Chaïma et les autres femmes ? **Comment guérir cette frange de la société qui banalise et justifie les harcèlements, les viols et les crimes ?**

Fighting Stigma : Le meurtre de Chaïma dévoile la face hideuse de la société algérienne: ... l'autre plaie qui saigne la société et que révèle de nouveau le triste sort de la jeune fille de 19 ans : la violence, conjugale ou non, faite aux femmes. <https://t.co/ZENi6NzY9l>

– Stigmabase | FR (@pairsonnalitesF) [October 6, 2020](#)

Face à ceux qui, sous le choc, demandent « Combien de Chaïma doivent être victimes de ces actes horribles avant que les enfants et les femmes soient protégés ? », on retrouve cette partie de la population obscurantiste qui dénonce la tenue de la jeune fille, plutôt que d'exiger que justice soit rendue.

en 2016 un homme m'a violer...ma famille m'a mis a la porte...j'ai pu survivre grâce à la générosité des personnes qui m'entouraient...4 ans plus tard toujours rempli de haine, il m'a attraper, égorger, brûler et jeter dans une station service. Priez pour moi..Je suis Chaima

– NIRO. (@wssm94) [October 4, 2020](#)

Les féminicides en hausse en Algérie

Au 1^{er} octobre 2020, on dénombrait, en Algérie, 38 féminicides depuis le début de l'année. Un phénomène qui prend de l'ampleur dans le pays. A la fin du mois d'août, dans la Wilaya de Blida, c'était Ikram, âgée elle aussi de 19 ans, enceinte et mère d'un garçon, qui a été tuée par son mari. Le 8 août, à Beni Messous, c'est Asma, âgée de 30 ans, qui a trouvé la mort, égorgée par son mari alors qu'elle était enceinte. Juste avant elle, à Guelma, un militaire retraité a tué sa femme avec un fusil de chasse, tandis qu'une autre femme âgée de 28 ans, enceinte et mère de deux petites filles, a été battue à mort par son conjoint, dans la même wilaya. **Ce ne sont que quelques exemples des scènes d'horreur et de violence qui se jouent en Algérie à l'encontre des femmes.**

A (re)lire notre article : [En Algérie, les féministes de Bejaïa s'organisent contre les violences faites aux femmes](#)

« Clause de pardon » et impunité

Même si une loi contre les violences à l'égard des femmes a été adoptée en 2016 en Algérie, le Code Pénal contient toujours une « clause de pardon » permettant à l'agresseur d'obtenir l'impunité. Cette disposition permet d'annuler les poursuites si l'épouse accorde la clémence à son agresseur. Et puis il y a également cette terrible notion de « crime d'honneur » qui se cristallise sur l'article 279 de ce même code : « Art. 279 – *Le meurtre, les blessures et les coups sont excusables s'ils sont commis par l'un des époux sur son conjoint ainsi que sur le complice à l'instant où il les surprend en flagrant délit d'adultère.* »

Peut-on réellement parler d'avancées de la loi quand un « pardon » peut être obtenu avec des pressions familiales sur la victime, et que les crimes peuvent être excusables et légitimés ?

La plupart des familles algériennes ne font pas sentir à la femme battue qu'elle est une victime du fait même d'une conception culturelle qui veut que l'homme 'élève' son épouse.

Leïla Merad, psychologue clinicienne

Au-delà des dispositions légales, ce sont les mentalités, surtout, qui doivent changer. Car c'est toute *la représentation de la femme dans l'imaginaire social* qu'il faut démolir, puis reconstruire. Entre le silence qui puise son existence dans des croyances infondées d'une supposée allégeance et une société qui encourage à surveiller les filles plutôt que de favoriser une éducation dans l'égalité, le mal est profond. La psychologue clinicienne Leïla Merad souligne *le rôle inhibiteur de la société et de la famille* puisque « *la plupart des familles algériennes ne font pas sentir à la femme battue qu'elle est une victime du fait même d'une conception culturelle qui veut que l'homme 'élève' son épouse* ». Cette dernière lui devrait allégeance en toutes circonstances, afin de concevoir un foyer ou une vie de famille stable.

#Nousavonsperduunedesnôtres

#JusticepourChaïma

Initiée par deux militantes féministes algériennes, Narimène Mouaci et Wiame Awres, une vaste campagne a été lancée sur les réseaux sociaux sous le hashtag #Nousavonsperduunedesnôtres ou #JusticepourChaïma, afin de sensibiliser le public et d'avertir les autorités. Cette mobilisation a pour but d'alerter et de dénoncer les féminicides et autres violences dont sont victimes les femmes et les filles algériennes.

Aucun pays n'est épargné par les féminicides et les violences subies par les femmes. Le 25 novembre prochain marque la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette journée reste un des temps forts de sensibilisation et de mobilisation pour dénoncer ces violences et pour briser le silence.

<https://information.tv5monde.com/terriennes/feminicide-en-algerie-vague-de-colere-apres-la-mort-de-chaima-violee-et-brulee-378121>

NOTE : Le « CODE DE LA FAMILLE » algérienne

Le **Code de la famille algérien** ([arabe](#) : قانون الأسرة) adopté le [9 juin 1984](#) par l'[Assemblée populaire nationale](#), regroupe les règles qui déterminent les relations familiales en [Algérie](#). Ce code inclut des éléments de la [charia](#) soutenue par des [islamistes](#) et par des conservateurs. Les [féministes](#) et les partis de gauche critiquent ce code et se concentrent en particulier sur les conditions de vie imposées aux femmes et qui dénie selon eux la pleine égalité entre les sexes, notamment en matière de [mariage](#), de divorce ou de tutelle des enfants. Le Code a ainsi été fortement contesté dès sa promulgation par les féministes, dont [Fettouma Ouzeguène](#), [Akila Ouared](#), [Zhor Zerari](#), [Zohra Drif](#), avocate et [sénatrice](#) (et épouse de [Rabah Bitat](#)), ou [Louisa Hanoune](#)¹ ainsi que par une partie de la [population algérienne](#), qui est contre la modification de certaines règles qui conditionnent la polygamie.

[...]

En [2005](#), après trois années de débats, ce code est légèrement modifié. Contrairement aux attentes de féministes et aux recommandations de la Commission nationale ayant étudié sa réforme, le *wali*, tuteur lors du mariage est conservé, afin de ne pas heurter les hommes ressentant sa suppression comme une mise à l'écart du mariage. La polygamie est soumise à l'assentiment de la première femme,

[...]

Le président algérien [Abdelaziz Bouteflika](#) a décidé que le Code de la famille devait être révisé « conformément à l'esprit des [droits de l'homme](#) et de la charia ». Les réactions des partis politiques algériens sont nuancées par rapport à cette annonce. Lachhab, la représentante du parti islamiste [El Islah](#) déclare lors d'une conférence de presse « *Nous nous opposons à ces amendements qui sont contraires à la charia et qui sont par conséquent contraires à l'article 2 de la Constitution* ».

Nouria Hafsi du [Rassemblement national démocratique](#) (RND) affirme que « *Ces timides amendements proposent une lecture moderne de la charia. Les droits de la femme sont enfin reconnus par la loi* ». Quant aux associations féministes et aux partis de gauche, ils demandent l'abrogation du code.

[...]

Les critiques contre le code de famille sont nombreuses, et une grande partie émane de femmes.

Pour la comédienne Nadia Kaci, coauteure de *Laissées pour mortes. Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud*, le statut de « mineure à vie » des femmes est l'une des deux causes – avec le discours intégriste musulman – qui expliquent que [ces cas de lynchage et autres violences](#) ait pu se produire dans une relative impunité⁸.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_la_famille_\(Algérie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_la_famille_(Algérie))